CLUB SPORTIF DE BETTON

Le Prieuré 2 Place de l'église

35830 - BETTON

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mai 2020



CLUB SPORTIF DE BETTON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 mai 2020

Aux adhérents,

I OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Club Sportif de Betton relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le comité associatif sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juin 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV VERIFICATION S SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Associatif et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Associatif.

VI RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

FAIT A CESSON SEVIGNE LE 28 SEPTEMBRE 2020

SA FIDAUDIT FIDUCIAL AUDIT

Société de commissaires aux comptes

Laurence PLASSART
Commissaire aux comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces
 risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de
 non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie
 significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions
 volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/05/2020 12			Exercice N-1 31/05/2019 12	Ecart N / N-1	
	ACHE	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)					11101	
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	960	960				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	3 498 35 423 13 694	3 498 18 199 12 222	17 224 1 471	15 405 1 032	1 819 439	11.81 42.51
	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières						
	Total II	53 575	34 880	18 696	16 438	2 258	13.74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	5 950		5 950	7 844	1 894-	24.14
	Avances et acomptes versés sur commandes				avil. v om 3 l		
	Créances (3) Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	13 118		13 118	16 064	2 946-	18.34
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	16 021 716 259	4	16 021 716 259	16 021 636 175 1 645	80 085 1 645-	12.59 100.00
	Total III	751 348		751 348	677 749	73 600	10.86
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)					231	led
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	804 923	34 880	770 044	694 186	75 858	10.93

⁽¹⁾ Dont droit au bail

⁽²⁾ Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	DACCIE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	Protestania and
	PASSIF		31/05/2019 12	Euros	%
	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation	oal	16		a lener
UX	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		eatians		Listarroy The gian of you cannot be south to
CAPITAUX	Report à nouveau	623 806	599 848	23 958	3.99
CA	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 001	23 958	5 043	21.05
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	5 E 29	diji se ta Lilai je se		unistra (proespi) princeni
	Total I	652 807	623 806	29 001	4.65
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		g S. p. geweich wei tribit menge.		Gamen Gamen
A _ A	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges Total III	13 062	10 952 10 952	2 110 2 110	19.27
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 462 35 778	10 161 36 447	4 699- 670-	arshold mesenil ajesere muserit adhelik
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV	59 975 104 175	8 859 59 428	51 116 44 746	576.98
Con Régul	Ecarts de conversion passif (V)	201 270) ammaghhas	12 / 120	ob estat
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	770 044	694 186	75 858	10.93
	(110 011	024 100	,5 050	20.30

COMPTE DE RESULTAT

		cice N 31/05/2		Exercice N-1	Ecart N/	Annerson and a second
	France	Exportation	Total	31/05/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	83 367	4 583	87 950	67 071	20 878	31.1
Production vendue de biens				eE i G		1.55
Production vendue de services	448 289		448 289	454 345	6 055-	1.3
Chiffre d'affaires NET	531 656	4 583	536 239	521 416	14 823	2.8
Production stockée						
Production immobilisée			122 070	1.07 001	22, 202	10.6
Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortisses	nents) transferts	s de charges	133 979 37 994	167 281 31 982	33 303 - 6 012	19.9 18.8
Autres produits	nents), transfert	s de charges	20 528	19 748	780	3.9
Addes produits						0.2
Fotal des Produits d'exploitation (I)			728 740	740 427	11 687-	1.5
			Date to contract the Contract to the Contract			
Charges d'exploitation (2)					D. Service	
Achats de marchandises			75 720	77 947	2 227-	2.8
Variation de stock (marchandises)			1 894	3 752-	5 646	150.4
Achats de matières premières et autres approvisionn Variation de stock (matières premières et autres app		3)	4 778	7 733	2 955-	38.2
Autres achats et charges externes *			268 519	303 701	35 183-	C0.28.400-002-999
Impôts, taxes et versements assimilés			5 249	11 090	5 841-	1929/01/2020/11/01
Salaires et traitements Charges sociales			255 459 60 531	229 604 60 473	25 855 58	11.2
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortiss Sur immobilisations : dotations aux déprécia	tions		8 253	5 306	2 946	55.5
Sur actif circulant : dotations aux dépréciation Dotations aux provisions	ons		2 110	2 974	864-	29.0
Autres charges			12 560	15 781	3 221-	20.4
						-
Total des Charges d'exploitation (II)			695 072	710 856	15 785-	2.2
I - Résultat d'exploitation (I-II)			33 668	29 570	4 098	13.8
Quotes-parts de Résultat sur opération faites e	n commun		-			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			11 643	8 497	3 146	37.
Total supported on beliefles transfere (TV)			11 043	same as)(37.

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs

⁽²⁾ Dont charges affèrentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	4,523	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1		
			31/05/2019 12	Euros	0/0	
Produits financiers				(i) re-malolg	ob ac	
Produits financiers de participations (3) Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 510	2 296	786-	34.2.	
Total V		1 510	2 296	786-	34.2	
Charges financieres			Su uu Siiraa aa	o info minimum to the minimum to the		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			137	137-	100.00	
Total VI			137	137-	100.00	
2. Résultat financier (V-VI)		1 510	2 159	649-	30.04	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		23 536	23 232	304	1.31	
Produits exceptionnels Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	anem en	10 070	477 1 500	9 593 1 500-	NS 100.00	
Total VII		10 070	1 977	8 093	409.28	
Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 420	222 711	4 198 711-	NS 100.00	
Total VIII		4 420	933	3 487	373.75	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		5 650	1 044	4 606	441.03	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		184	318	134-	42.14	
Total des produits (I+III+V+VII)		740 321	744 700	4 380-	0.59	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		711 319	720 742	9 423-	1.31	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		29 001	23 958	5 043	21.05	

^{*} Y compris : Redevance de crédit bail mobilier : Redevance de crédit bail immobilier

⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées

⁽⁴⁾ Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Objet : la pratique de l'éducation physique et des sports.

L'association, comprenant 15 sections sportives, emploie 23 personnes soit 11 salariés en équivalents temps plein.

• Événement de l'exercice :

La crise sanitaire Covid-19 a impacté modérément l'activité de l'association sur la fin de l'exercice 2019/2020. Elle pourrait impacter plus fortement le résultat de l'exercice 2020/2021, en effet, l'activité sportive sera soumise à des contraintes et imprévus liés à la situation sanitaire (difficultés pour organiser des événements, annulation de rencontres, jauges limitant le nombre de pratiquants, etc.).

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable et du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

• Créances et dettes

Toutes les créances et les dettes figurant au bilan au 31 mai 2020 ont une échéance inférieure à 1 an.

Immobilisations

Les investissements sont amortis selon le mode linéaire sur 1 an pour les logiciels, sur 3 ans pour le matériel informatique, sur 3 ou 4 ans pour le mobilier et 5 ans pour les aménagements.

Au cours de l'année, l'association a procédé aux investissements suivants :

Matériel d'activité :

9 621 €

- Matériel informatique :

889€

L'association a mis au rebut au cours de l'exercice du matériel informatique pour 879€. La valeur nette comptable de ce matériel était nulle.



Valorisation du bénévolat

Les membres de l'association ont donné à l'association du temps de bénévolat :

21 580.50 heures pour le fonctionnement 2 365.00 heures pour la formation 11 311.50 heures pour l'animation

Ce temps est estimé à 35 257 heures (22 équivalents temps plein) soit 357 858 €. La valorisation est faite au SMIC.

Indemnités de fin de carrières

Les indemnités de fin de carrière s'élèvent à 13 062.09€ au 31 mai 2020 et font l'objet d'une provision.

Elles sont calculées sur l'hypothèse du départ volontaire des salariés à 65 ans.

Abandons des remboursements de frais des bénévoles

Les membres de l'association ont abandonné le remboursement de frais occasionnés par :

- l'administration
- les réunions
- les déplacements sportifs
- l'organisation de manifestations

Le montant pour l'année 2019 est 9 766.76 €.

Mise à disposition de matériels

La ville de Betton effectue depuis plusieurs exercices des achats de matériels qu'elle met à la disposition du club dont le montant cumulé est estimé à 85 511 € en valeur brute.

Mise à disposition des équipements

La ville de Betton met à disposition de l'association les équipements suivants :

- Complexe sportif des Omblais
- Complexe sportif de la Touche
- Complexe sportif de la Haye-Renaud
- Terrain de VTT
- Terrain de tir à l'arc
- Bureaux du Prieuré